



Augmentation du tarif de la contravention

Par **Glamox**, le **19/02/2017** à **22:23**

Bonjour, J'ai eu un PV le 5 fev.2017 pour stationnement sur un emplacement réservé aux convoyeurs (un samedi matin avec banque fermée.. bon bref) le motif est bien noté sur la contravention et il a été coché la case N°Cas N°2 avec 35€ entouré que j'ai payé aussitôt sans contestation. Le 15 fev.2017 je reçois un courrier de la mairie (bureau de la direction de la police municipale) m'expliquant qu'il s'agit d'un paiement partiel et que mon infraction relève du cas N°4 donc à 135€. Ils me réclament encore 100€.

Pourriez-vous me dire si ils ont le droit de revenir sur le montant du PV?

Par avance merci pour votre réponse.

Par **Glamox**, le **21/02/2017** à **23:12**

c'est clair et précis .. merci pour la réponse